

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 2 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **45**
Nombre de représentés : **8**
Nombre d'absents : **11**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE DEUX SEPTEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_089_CC_3
Vote de la décision modificative n°1 au
budget annexe de la GEMAPI

Nombre de votants : 53

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
27 août 2024

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
09/09/2024

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - M. Jean-Noël JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - M. Maxime FROMENTIN - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - Mme Marie ALEXANDRE - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE - Mme Audrey FONTAINE - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Virginie SALLE - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Philippe ROBERT - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - Mme Melissa PALAMA-CENTON procuration à Mme Audrey FONTAINE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER procuration à M. Alexis POININ-COULIN - Mme Mireille MOREL-COIANIZ procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA procuration à Mme Florence HOAREAU - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024_089_CC_3 : VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE DE LA GEMAPI

Le Président de séance expose :

I-SECTION DE FONCTIONNEMENT : 0 €

Dans le cadre de la présente décision modificative, il convient de réajuster la section de fonctionnement.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 0 €

Chapitre	Libellé	Budget 2024	DM 1	Budget 2024
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		7 618 986,47	-	7 618 986,47
011	Charges à caractère général	475 400,00	- 20 000,00	455 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	669 467,00	-	669 467,00
014	Atténuation de produits	200 000,00	-	200 000,00
65	Autres charges de gestion courante	30 000,00	20 000,00	50 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		1 374 867,00	-	1 374 867,00
66	Charges financières	65 000,00	-	65 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 439 867,00	-	1 439 867,00
023	Virement à la section d'investissement	6 104 119,47		6 104 119,47
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 000,00		75 000,00
043	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	-		-
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		6 179 119,47	-	6 179 119,47
		-	-	-

*** CHAPITRE 011 : « Charges à caractère général » = (-) 20.000 €**

-article 61558 : « Autres biens mobiliers » : (-) 3.000 €

-article 6184 : « Versements à des organismes de formation » : (-) 5.000 €

-article 6234 : « Réception » : (-) 12.000 €

Ces crédits sont réaffectés vers le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».

*** CHAPITRE 65 : « Autres charges de gestion courante » = + 20.000 €**

-article 657382 : « Organismes publics divers » : + 20.000 €

Cette subvention concerne l'organisation d'un séminaire relatif à la restauration des milieux humides dans le contexte de changement climatique.

II-SECTION D'INVESTISSEMENT : 0 €

Dans le cadre de la présente décision modificative, il convient de réajuster la section d'investissement.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 0 €

Envoyé en préfecture le 09/09/2024

Reçu en préfecture le 09/09/2024

Chapitre	Libellé	Budget 2024	Publié le: M 1	Budget 2024	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		13 232 094,56	ID : 974-249740101-20240909-2024_089_CC_3-DE		
20	Immobilisations incorporelles (hors subventions d'équipement)	1 513 898,27	-	40 000,00	1 473 898,27
21	Immobilisations corporelles	241 345,20		40 000,00	281 345,20
23	Immobilisations en cours	10 301 851,09		-	10 301 851,09
27	Autres immobilisations financières	5 000,00		-	5 000,00
13	Subventions d'investissement	-		-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000,00		-	40 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		12 102 094,56		-	12 102 094,56
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 030 000,00		-	1 030 000,00
041	Opérations patrimoniales	100 000,00		-	100 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		1 130 000,00		-	1 130 000,00
D001	Solde d'investissement n-1 reporté	-		-	-

* **CHAPITRE 20 : « Immobilisations incorporelles » = (-) 40.000 €**

-article 2031 : « Frais d'étude » : (-) 40.000 €

Ces crédits sont réaffectés au chapitre 21 « Immobilisations corporelles ».

* **CHAPITRE 21 : « Immobilisations corporelles » = + 40.000 €**

-article 2188 : « Autres » : + 40.000 €

Ces crédits concernent l'acquisition de matériels de vidéosurveillance et capteur.

Compte tenu des inscriptions nouvelles prévues à la DM n°1, le budget 2024 de la GEMAPI reste inchangé et s'élève à **20.851.081,03 €**.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 22/08/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 19/08/2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Oui l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 5 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 1 CONTRE) DÉCIDE DE :

-APPROUVER la décision modificative n°1 du budget annexe 2024 de la GEMAPI ;

-AUTORISER le Président ou son représentant à exécuter les dépenses et recettes nouvelles inscrites à la décision modificative n°1.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président